



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 2, numéro 3

Janvier-Mars 2019

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

IMPACT DE L'EXPORTATION FRAUDULEUSE DU CAFE ET DU CACAO SUR LES RECETTES PUBLIQUES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DE 2008 A 2017

Doris TSHIYOLE NGINDU

Chef de Travaux à la Faculté des Sciences Economiques de de Gestion à l'Université Pédagogique
Nationale, Kinshasa-RDC

RESUME

Cet article met en lumière les pratiques de fraude constatées dans le secteur d'exportation des produits agricoles de la République Démocratique du Congo, en s'appuyant sur les données statistiques du cacao et du café sur une période de dix ans. Beaucoup d'exportateurs de ces produits ne passent pas par les voies légales établies aux différents points de sortie du territoire national, qu'ils contournent souvent avec la complicité des agences étatiques installées aux frontières dans le but de contrôler le trafic et de réprimer les contrevenants. En conséquence, les exportations frauduleuses des produits agricoles en général, et, du café et cacao en particulier ont atteint des proportions inquiétantes, allant jusqu'à plus de quatre-vingt-dix-neuf pourcent de la production certaines années, privant ainsi à l'Etat et à certains établissements publics, les recettes en devises tant recherchées. Cette réflexion constitue une sonnette d'alarme dans l'objectif de pousser l'autorité de l'Etat de se rendre compte de ce mal afin de prendre des mesures coercitives pour mettre hors état de nuire ces ennemies de l'économie congolaise, car il est inadmissible que les pays voisins deviennent exportateurs des produits agricoles de le RDC.

Mots clés : *Exportation frauduleuse, café, cacao, recettes publiques*

SUMMARY

This article highlights fraud practices in the agricultural export sector of the Democratic Republic of Congo, based on the statistical data of cocoa and coffee over a period of ten years. Many exporters of these products do

not go through the legal channels established at the various exit points of the national territory, which they often bypass with the complicity of the state agencies installed at the borders in order to control the traffic and reprimand the violators. As a result, fraudulent exports of agricultural products in general, and coffee and cocoa in particular, have reached alarming proportions, reaching over ninety-nine percent of production in some years, thus depriving State and certain public institutions, the much sought foreign exchange earnings. This reflection is a wake-up call for the purpose of pushing the state authority to realize this evil in order to take coercive measures to disable these enemies of the Congolese economy because it is unacceptable for neighboring countries to become exporters of agricultural products from the DRC.

Keywords : *Fraudulent export, coffee, cocoa, public revenue*

INTRODUCTION

Les échanges commerciaux sont source de profit et de développement économique-social. L'exportation demeure un problème primordial de l'essor économique d'une nation. Suite à l'évolution technologique et à la mondialisation, l'exportation des produits vers un marché extérieur est une étape de prospérité en faveur de tout pays en voie de développement exportateur en général et de la République Démocratique du Congo en particulier, surtout à cause des avantages qu'elle regorge sur le plan géologique et climatologique.¹

Ces dernières années, les résultats à l'exportation ont été pour beaucoup dans le développement économique de nombreux pays en développement. Ils ont contribué à l'accélération de la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'exportation a eu des retombées économiques liées aux gains d'efficacité associés à l'exploitation des avantages comparatifs et à l'allocation optimisée des ressources limitées. Des gains dynamiques ont également été enregistrés à l'exportation du fait de la concurrence accrue, des économies d'échelle plus importantes, de la meilleure utilisation des

¹ Ministère de Plan, Rapport de revue des secteurs clés de l'économie, Kinshasa, 2009, p. 99.

capacités, de la diffusion des connaissances et savoir-faire, et du progrès technologique.²

Les exportations d'un pays constituent l'une des composantes essentielles des ressources en devises et de ce fait, se trouvent au centre des préoccupations de la politique commerciale du gouvernement.

L'objectif de toute politique commerciale est de créer un environnement réglementaire, fiscal et institutionnel dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leur essor sans entrave, désenclavant le territoire national et l'intégrant aux circuits commerciaux régionaux et internationaux.

Le commerce extérieur de la République Démocratique du Congo en général et le secteur des produits agricoles exportables en particulier, souffrent de plusieurs maux, dont la fraude occupe une position de prédilection. En effet, la production agricole réalisée chaque année et destinée vers les marchés extérieurs ne passe pas en proportions importantes par les voies officielles d'exportation. Nous avons observé que des quantités énormes de certains produits primaires sont exportés soit en échappant à la vigilance des institutions et sévices de contrôle installés aux différents points de sortie de la frontière nationale, soit impunément avec la complicité de ces derniers.

En conséquence, ces produits apparaissent dans les statistiques des pays destinataires sans pour autant être répertoriés dans la comptabilité nationale.

La réflexion de cet article tourne autour des préoccupations suivantes : Comment expliquer le fait que, pour certains produits primaires qui n'ont pas de consommation intérieure, les quantités exportées officiellement soient de très loin inférieures à celles déclarées produites légalement ? Que faire pour lutter contre cette sortie frauduleuse des produits agricoles qui inflige d'énormes pertes des recettes à certains établissements publics et à l'Etat congolais ?

² CCI, *La Politique commerciale nationale au service des exportations*, Genève, 2011, p. 2.

La présente publication s'efforce de répondre à ces questions en s'appuyant sur les statistiques d'exportation de deux produits agricoles à savoir le cacao et le café, qui ont fait cette dernière décennie l'objet d'une fraude massive. Ainsi, une meilleure compréhension de la politique commerciale qui doit non seulement renforcer le contrôle aux différents points de sortie frontaliers mais également analyser les causes de cette fraude et y apporter des solutions idoines pourra permettre à la RDC de recouvrer ce qui lui échappe depuis plusieurs années.³

En termes d'hypothèse de travail par rapport à la problématique soulevée, l'on s'accorde généralement à reconnaître aujourd'hui que pour faire face à la myriade de préoccupations auxquelles sont confrontés les exportateurs, la politique commerciale ne saurait plus se limiter à ce que l'on appelle des « mesures à la frontière ».⁴ Les décideurs politiques doivent faire face à un large éventail de questions d'ordre national, y compris la création d'un environnement propice aux entreprises.

L'écart entre des statistiques de production et d'exportation ainsi que celles de la consommation intérieure légalement établies, montre que d'énormes quantités produites seraient envoyées pour vente à l'extérieur sans être déclarées aux services de douanes installés aux frontières. Les causes à l'origine de cette fraude pourraient trouver leur justification dans la politique commerciale qui n'aurait pas, soit envisager les mesures nécessaires pour lutter contre ce fléau, soit laisser des vides juridiques que les exportateurs malhonnêtes exploitent à leur profit, soit encore appliquer une fiscalité écrasante qui poussent les exportateurs à l'évasion frauduleuse.

Concernant la démarche méthodologique, la réalisation de cette réflexion a fait recours aux méthodes statistique, comparative et analytique. La première nous a permis à partir des quantités produites et exportées d'établir des tableaux et graphiques afin de mieux les appréhender pour les analyser. La deuxième nous a permis de comparer les volumes produits à

³ OMC, Communiqué de Presse, New York, 2007.

⁴ KAU KAB R., Inclusiveness of trade Policy-making : Challenges and possible responses for better stakeholder participation, Commonwealth trade hot Topic, 2010, p. 16.

ceux exportés ainsi que ceux consommés localement pour dégager la part exportée frauduleusement. La troisième nous a aidé à analyser les données et informations à notre disposition pour nous rendre compte de la volonté de l'Etat à combattre la sortie frauduleuse de nos frontières des produits agricoles.

Ces méthodes se sont appuyées sur deux techniques, à savoir :

- La technique documentaire qui nous a permis de récolter les données dans les ouvrages, les archives de l'Office National des produits Agricoles Congolais, en sigle ONAPAC (ex. ONC : Office National du Café), rapports annuels des institutions, etc.
- La technique d'interview nous a permis à partir d'entretien avec le Directeur Commercial de l'ONAPAC de compléter nos informations.

Outre l'introduction et la conclusion, cette étude est articulée autour des points suivants :

- Objectif de l'étude ;
- Brève description de la République Démocratique du Congo ;
- Politique commerciale de la République Démocratique du Congo en matière de lutte contre la fraude ;
- Production et exportations du cacao et du café congolais ;
- Impact financier sur le cacao et le café ;
- Pistes de solution ;
- Perspectives d'avenir ;
- Discussions et conclusion.

I. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif poursuivi par cette réflexion est de permettre à l'Etat congolais et, à l'opinion tant nationale qu'internationale de se rendre compte de la fraude massive qui sévit dans le secteur d'exportation des produits agricoles et de son impact négatif sur les recettes de certains établissements

étatiques et du Trésor Public, pour que l'autorité puisse dans le cadre des politique et réglementations commerciales, mettre en place des mesures coercitives supplémentaires, afin de mettre hors d'état de nuire cette pratique érigée en système par certains exportateurs nationaux et leurs complices à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

II. BREVE PRESENTATION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Tableau 01 : Aperçu général de quelques atouts de la RDC

Superficie du pays	2.345.409 Km²
Population (estimation 2014)	± 74.600.000 Habitants
Densité	32 Habitants au Km²
Subdivision administrative	26 Provinces
	145 Territoires
	840 Secteurs

Source : Ministère d'Agriculture, Annuaire des Statistiques agricoles, Kinshasa, 2015, p. 14.

La RDC se situe au cœur de l'Afrique centrale, entre 5° 2' de latitude Nord et 13° 15' de latitude Sud ; en longitude Est de Greenwich, elle va de 12°15' à 31° 15'. Elle est limitée au Nord par la République Centrafricaine et le Soudan ; à l'Est par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi ; la Tanzanie et la Zambie ; au Sud par la Zambie et l'Angola ; à l'Ouest par l'Océan Atlantique (40 Km), enclave de Kabinda et la République du Congo.⁵

Le potentiel agricole de la RDC est énorme mais pour l'instant largement sous-utilisé. Le pays possède 80 millions d'hectares (ha) de terres arables, dont seuls 9 à 10 % sont actuellement cultivées. La grande diversité agro-climatique, l'abondance et la régularité des pluies, et la présence d'eaux de surface en grande quantité permettent une production très diversifiée. La cuvette du Congo offre des conditions climatiques favorables à la culture du palmier à huile, de l'hévéa, du café, du cacao, de la banane et du manioc, tandis que les zones de savanes sont favorables à la culture du coton, des céréales, des légumineuses à graines, et à l'élevage, alors que les zones

⁵ Ministère du Plan, *Op. cit.*, p. 101.

montagneuses avec un climat relativement tempéré se prêtent à la culture d'altitude comme le café, le thé, la pomme de terre, en plus de l'élevage.

Le vaste réseau hydrographique, qui représente près de 50% des réserves d'eau douce du continent Africain permettrait le développement de l'irrigation sur près de 4,0 million d'ha potentiellement irrigables alors que les cultures irriguées restent actuellement très limitées et confinées à la production industrielle de la canne à sucre et à une moindre mesure à la culture du riz. Les vastes étendues disponibles pour le pâturage pourraient permettre d'élever plus de 40 million de têtes de bétail que le troupeau national ne compte actuellement qu'environ 700.000 têtes de bétail (1.5 million en 1990).⁶

Enfin, les eaux intérieures, rivières et lacs pourraient permettre la production annuelle de plus de 700.000 tonnes de poisson alors que la production annuelle est estimée à moins de 200.000 tonnes. La productivité agricole a connu une baisse constante depuis un demi-siècle et la régression des cultures pérennes/industrielles : café, cacao, thé, hévéa, palmier à huile, coton,... a été spectaculaire. Au moment de l'indépendance, le Congo était le deuxième exportateur d'huile de palme au monde, après la Malaisie mais devant l'Indonésie.

Aujourd'hui le pays importe plus de 50.000 tonnes d'huile de palme. La RDC était aussi le premier producteur africain de coton avec plus de 180.000 tonnes de coton graine produites par 800.000 petits producteurs. La production de coton a totalement disparu aujourd'hui, moins de 6,000 tonnes/an.

III. POLITIQUE COMMERCIALE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

En 2016 la RDC a présenté pour la deuxième fois sa politique commerciale à l'OMC à Genève. L'examen des politiques commerciales est un élément clé du mécanisme de transparence et de surveillance mis en place au

⁶ Ministère du Commerce, Petite et Moyenne Entreprise, *Programme cadre intégré renforcé : Etude diagnostique sur l'intégration du commerce*, Kinshasa, 2010, p. 120.

sein de l'OMC et son secrétariat y procède tous les 6 ans, pour les pays moins avancés(PMA), en passant en revue des politiques régionales et nationales en accord avec les Etats membres.

Cette présentation a consisté pour la RDC à communiquer aux autres Etats membres de l'OMC, les résultats des efforts déployés au plan national, en termes d'orientations, de choix stratégique et de reformes pour la dynamisation du commerce, l'amélioration du climat des affaires et l'assainissement de l'environnement économique, dans une perspective de croissance et de développement.⁷

En Mai 2017, la RDC a adopté et rendu public un *Nouveau Document National des Stratégies Commerciales* avec comme vision de rendre l'économie congolaise plus compétitive sur le plan national, régional et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international.

De la lecture de ces deux textes, le gouvernement prévoit dans le premier en son article 4.45 relatif à la douane, d'intensifier ses actions pour la réduction continue des couts à l'import tout comme à l'export et des délais ainsi que l'efficacité au passage douanier. Ce qui peut être une réponse à une fiscalité estimée écrasante et qui pousse à la fraude d'après les exportateurs.

Mais l'exploitation de ces deux textes nous laisse perplexe dans la mesure où à notre avis, nous n'avons pas senti la détermination du gouvernement à utiliser toutes ses énergies pour mettre fin à cette gangrène qui fait ses preuves depuis plusieurs années.

L'incertitude plane autours de tous ces mécanismes envisagés sans conviction et qui du reste, ne s'accompagnent pas des actes. Nous restons dans un dicton bien connu : « le chien aboie, mais la caravane passe ».

⁷ OKENDE S. C., *Leadership et jeu politique en RD Congo : l'audace d'une révolution substantielle*, Edilivre, Paris, 2015, p. 114.

IV. PRODUCTION ET EXPORTATION DU CACAO ET DU CAFE CONGOLAIS DE 2008 A 2017 EN TONNE

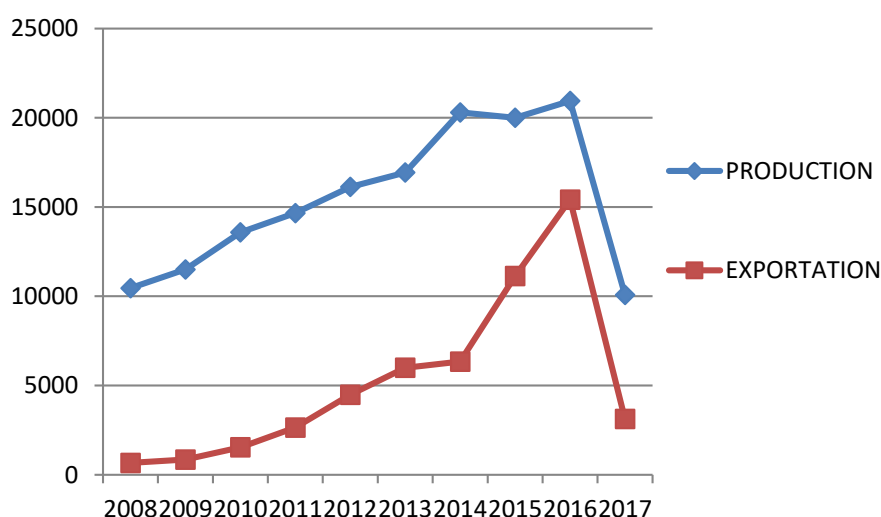
4.1. Production et exportation du cacao de 2008 à 2017 en tonne

Tableau 02 : Evolution de la Production et de l'exportation de 2008 à 2017

Année	Production	Exportation	Exportation en %	Exportation en valeur (en million de USD)
2008	10.457	661	6,32	1,230
2009	11.503	850	7,39	1,874
2010	13.581	1.536	11,31	3,574
2011	14.660	2.643	18,03	5,808
2012	16.126	4.485	27,81	7,752
2013	16.932	5.995	35,41	10,401
2014	20.300	6.340	31,23	12,222
2015	20.000	11.132	55,66	25,128
2016	20.941	15.413	73,60	35,819
2017	10.077	3.125	31,01	4,472

Source : ONAPAC, Direction Commerciale

Graphique 01 : Evolution de la Production et de l'exportation



Source : Tableau 02

Commentaire

La lecture du tableau 02 et graphique 01 nous montre que la production a évolué positivement au cours de cette période sous étude jusqu'en 2016 avant de connaître une forte chute en 2017. De 10.457 tonnes en 2008, elle atteint le pic en 2016 avec 20.941 tonnes, une augmentation constatée de 10.484 tonnes soit 100,26%. En 2017 comme le démontre le graphique, la production va tomber en deçà du niveau de 2008 avec un volume de 10.077 tonnes qui représente 48,12% du volume produit en 2016. L'écart entre les quantités produites ces deux années successives montre que la diminution est l'ordre de 51,88%.

L'analyse va dans le même sens pour les exportations qui ont évolué de manière croissante de 2008 à 2016 avant d'incliner en 2017. De 661 tonnes en 2008 soit 6,32% de la production annuelle, elles passent à 1.536 tonnes en 2010 soit 11,31% de la production de cette année. En 2012, elles sont de l'ordre de 4.485 tonnes, chiffre qui représente 27,81% du niveau de la production de l'année. L'accroissement est constaté jusqu'à atteindre le pic en 2016 avec un volume exporté de 15.413 tonnes soit 73,60% de la production annuelle. Une baisse remarquable en 2017 avec une quantité exportée inférieure à celle exportée en 2008. 3.125 tonnes exportées, l'équivalent de 31,01% de la production.

Au centre de notre réflexion il y a l'intention de vouloir montrer à l'Etat congolais cette fraude massive qui nuit à l'économie nationale. Le cacao n'a pas de consommation intérieure, nous a confirmé le Directeur Commercial de l'ONAPAC lors de l'interview qu'il nous a accordé. Nous pouvons en déduire que toute la production de la République Démocratique du Congo est destinée aux marchés extérieurs dans la mesure où, d'après nos investigation auprès de l'autorité cacaoyère (ONAPAC), aucun stock en report n'a jamais été contrasté lors du lancement de chaque nouvelle année cacaoyère.

En analysant les statistiques officielles mises à notre disposition par l'ONAPAC, nous observons pour la période sous étude que, le volume exporté n'a jamais égalé le volume produit. Seulement en 2015 et 2016 où les

quantités exportées ont atteint respectivement 55,66% et 73,60% de leurs productions.

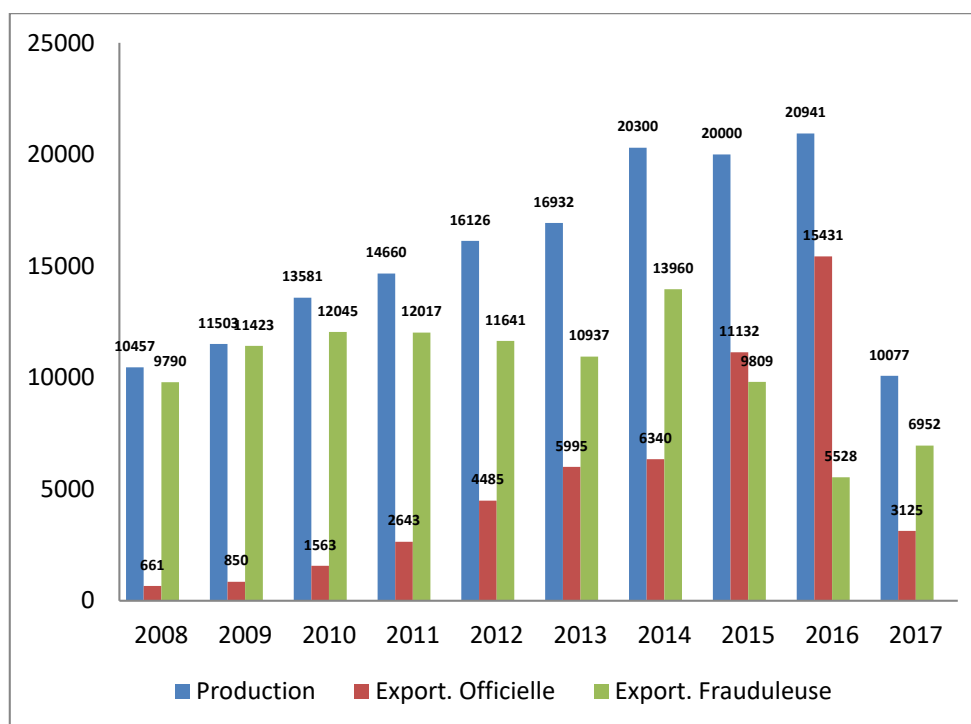
Les autres années n'ont pas franchi la barre de 40%. Le tableau 03 et le graphique y relatif ci-dessous nous montrent les volumes du cacao exportés sans passer par les voies officielles, en tonnes, en pourcentage et en valeur. Ces volumes sont obtenus de la différence entre la production et l'exportation et pour ce qui de la valeur, nous avons utilisé le prix de la tonne et le volume exporté frauduleusement.

Tableau 03 : Quantités du cacao congolais exportées frauduleusement de 2008 à 2017(en tonnes, % et valeur)

Année	Production	Exportation officielle	Exportation frauduleuse	Exportation frauduleuse en % de la production	Exportation frauduleuse en valeur (en millions d'USD)
2008	10.457	661	9.790	93,62	1,152
2009	11.503	850	11.423	99,30	1,861
2010	13.581	1.536	12.045	88,69	3,170
2011	14.660	2.643	12.017	81,97	4,761
2012	16.126	4.485	11.641	72,19	5,596
2013	16.932	5.995	10.937	64,59	6,718
2014	20.300	6.340	13.960	68,77	8,405
2015	20.000	11.132	9.809	49,05	12,324
2016	20.941	15.413	5.528	26,40	9,455
2017	10.077	3.125	6.952	68,99	3,085
		X=5.218	X= 10.410	X=71,36	Total = 56,527 X=5,623

Source : Nos calculs sur base du tableau 02.

Graphique 02 : Evolution de l'exportation frauduleuse du Cacao par rapport à la production et l'exportation officielle de 2008 à 2017(en tonne)



Source : Tableau 03

Commentaire

A la lumière du tableau 03 et du graphique y relatif, nous pouvons mettre en évidence le niveau atteint par la fraude dans l'exportation du Cacao pendant la période sous étude.

La colonne 4 de ce tableau montre que les quantités exportées frauduleusement du cacao dépassent de très loin celles qui passent par les voies officielles. La moyenne annuelle atteint 10.410 tonnes contre une moyenne légalement déclarée de 5.218 tonnes.

La colonne 5 de ce même tableau exprime cette fraude en pourcentage de la production annuelle et indique que le pic a été observé en 2009 où la sortie du cacao par des voies illégales est estimée à 99,30% du

volume produit. La moyenne annuelle se situe à 71,36% et le niveau le plus bas pendant cet intervalle d'étude est constaté en 2016 avec 26,40%.

En valeur monétaire, ces exportations par voies non officielles ont atteint le pic en 2015 avec une somme de 12,324 millions de dollars USD et pour l'ensemble de la période analysée, le chiffre d'affaire s'évalue à 100,514 millions de dollars USD. A quelle hauteur pouvons-nous situer le manque à gagner pour le trésor public et pour différents services de l'État intervenant lors de l'exportation du cacao ?

Nous tenterons de répondre à cette préoccupation aux points qui suivent de notre analyse.

Le deuxième produit de notre réflexion pour asseoir la démonstration de la fraude est le café Robusta et Arabica. D'aucun n'ignore que la République Démocratique du Congo fut l'un des grands pays producteurs et exportateurs du café au monde et parmi les premiers de l'Afrique. La RDC fait la culture du café, beaucoup plus pour le marché extérieur que pour le marché intérieur. Le tableau 04 ci-dessous, nous permet de voir pour la période sous analyse, l'évolution de la production et d'exportation en tonne, ainsi qu'en valeur pour l'exportation.

4.2. Production et exportation du café de 2008 à 2017 en tonne

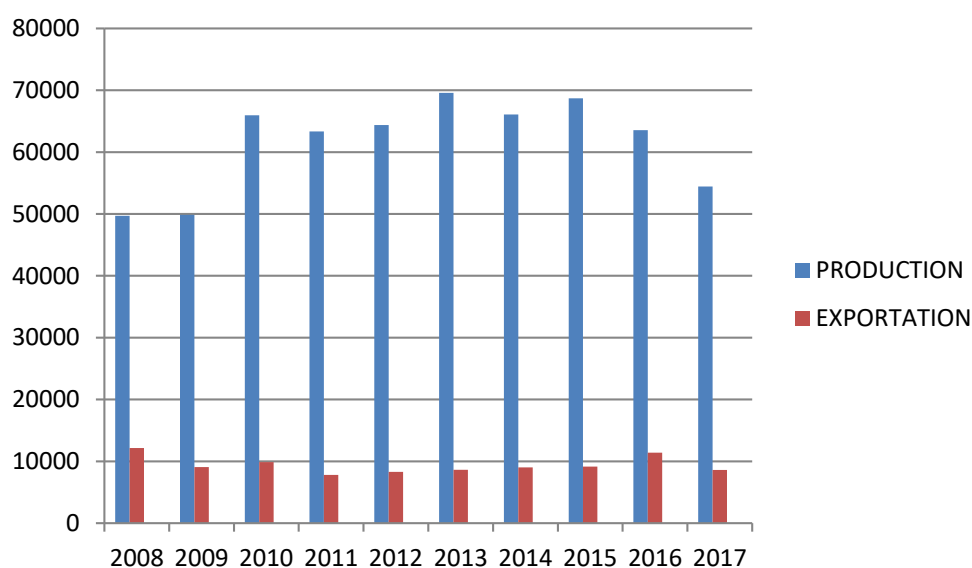
Tableau n° 04 : Evolution de la Production et exportation du café de 2008 à 2017 (en tonne)

Année	Production	Exportations déclarées	Exportation en valeur (en millions de USD)
2008	49.700	12.146	22,066
2009	49.846	9.070	13,079
2010	65.945	9.877	19,272
2011	63.349	7.806	25,185
2012	64.367	8.302	19,553
2013	69.585	8.630	14,218
2014	66.076	9.034	21,286
2015	68.695	9.147	16,16
2016	62.536	11.414	19,539

2017	54.444	8.605	15,785
	X=61.454,3	X=9.403,1	

Source : ONAPAC : Direction Commerciale

Graphique 03 : Evolution de Production et exportation du café de 2008 à 2017 (En tonne)



Source : Tableau 04

Commentaire

La RDC, ancien Zaïre, a exporté en moyenne annuelle 1,8 millions de sacs de 60 kg soit 108.000 tonnes entre 1985 et 1990, dont environ 90% consistaient en Robusta et le 10% restant en Arabica. Ce chiffre a été pratiquement divisé par deux en 1996 et, en 2002, le total des exportations enregistrées atteignait 214.000 sacs soit 12.840 tonnes (2004, OIC, p.339). Une quantité inconnue est détournée par des circuits non officiels et les troubles graves et prolongées ont affecté le secteur du café.

La situation actuelle telle que présentée dans le tableau 04, montre que la production a tourné en moyenne annuelle à 61.454,3 tonnes avec un pic pour la période analysée en 2013, de 69.585 tonnes alors que les

exportations moyennes pour la même période ont atteint officiellement 9.403,1 tonnes dont un sommet observé en 2016 avec 11.414 tonnes.

D'après l'Organisation Internationale du Café (OIC.), la consommation interne du café est estimée à 10% de la production annuelle.⁸ En toute logique, en absence des stocks signalés, 90% de la production devraient être détectés lors de la sortie aux frontières pour les marchés extérieurs par des voies légales. Ce qui n'est pas le cas comme le démontre le tableau 05 ci-dessous ainsi que le graphique y relatif qui mettent en lumière, la production et les exportations légalement enregistrées, les exportations qui seraient passées par des circuits contournés ainsi que leur valeur monétaire.

Tableau 05 : Production et exportation légales, consommation intérieure, exportation frauduleuse en tonne et en valeur du café de 2008 à 2017

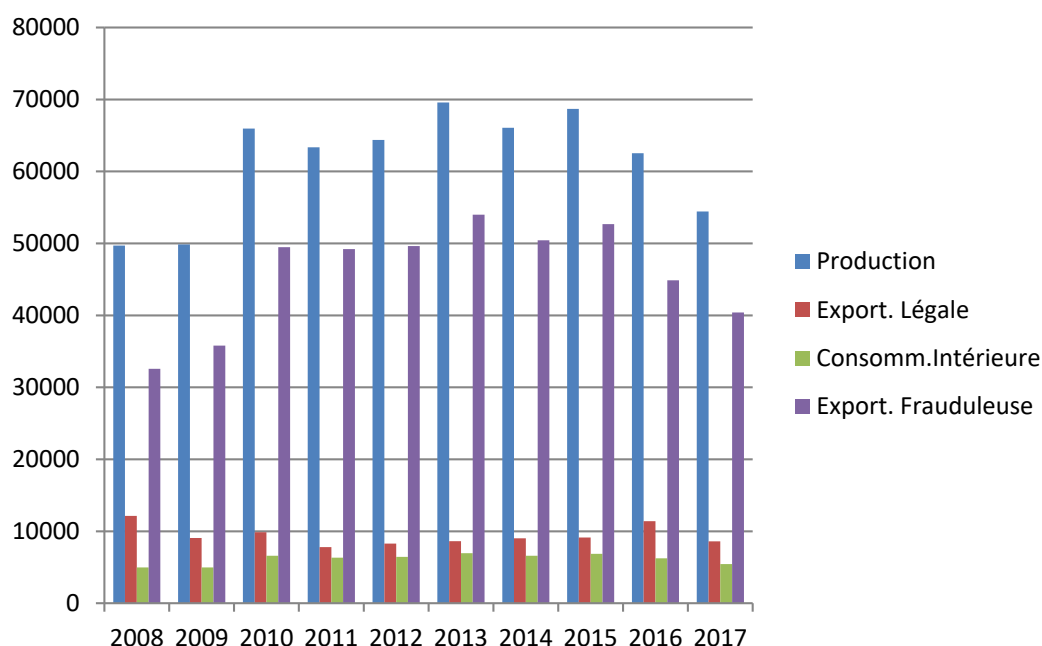
1	2	3	4	5=(2)-(3)-(4)	6=5/2	7=5xPrix Unitaire
Année	Production	Exportation légale	Consommation Intérieure (10% de la production)	Exportation frauduleuse	Exportation frauduleuse en % de la production	Exportation frauduleuse en valeur (en million de USD)
2008	49.700	12146	4970	32584	65,56	14,467
2009	49.846	9070	4985	35791	71,80	9,391
2010	65.945	9877	6595	49473	75,02	14,458
2011	63.349	7806	6335	49208	77,68	19,563
2012	64.367	8302	6437	49628	77,10	15,076
2013	69.585	8630	6959	53996	77,60	11,033
2014	66.076	9034	6608	50434	76,33	16,247
2015	68.695	9147	6870	52678	76,68	12,392
2016	62.536	11414	6254	44868	71,75	14,019
2017	54.444	8605	5444	40395	74,20	11,712
	X=61.454,	X=9.403,1	X=6.146	X=42.	X= 74,37	TOTAL=138,

⁸ CCI, *Café, guide de l'exportateur*, Genève, 2002, p. 334.

	3			906		358 X=13,836
--	---	--	--	-----	--	-----------------

Source : Nos calculs sur base des données du tableau 04

Graphique 04 : Evolution de la Production et Exportation Légales, Consommation intérieure, exportation frauduleuse en tonne et en Valeur du Café de 2008 à 2017



Source : Tableau 05

Commentaire

La colonne 5 du tableau 05 est obtenue après avoir déduit de la production, les exportations légalement établies et la consommation interne. Les chiffres de cette colonne tels que confirmés par le graphique 04, montrent que le café exporté frauduleusement est de très loin supérieur à celui qui passe par les services de l'Etat installés aux frontières. La moyenne annuelle s'établit à 42.906 tonnes et, un pic est observé pour la période d'analyse en 2013 avec 53.996 tonnes.

En termes de pourcentage de la production (colonne 6), la moyenne annuelle du volume exporté sans être détecté se situe à 74,37% de la production avec un pic observé de 77,68% en 2011. En valeur (colonne 7), ces exportations non enregistrées par la comptabilité publique se chiffrent en moyenne annuelle à 13,836 millions de dollars USD avec un pic réalisé de 19,563 millions de dollars USD en 2011 et pendant cette période de notre réflexion, elles ont atteint un chiffre d'affaire globale estimé à 138,358 millions de dollars USD.

Ces chiffres sont alarmants pour une économie congolaise en quête des devises nécessaires à son équilibre macroéconomique et sa balance commerciale en déficits chroniques sur plusieurs années et nécessitent de la part de l'Etat des mesures et réglementations fermes pour arriver à mettre hors d'état de nuire ces honteuses pratiques érigées en systèmes.

V. IMPACT FINANCIER SUR LE CACAO ET LE CAFE

L'article 73 de la loi agricole portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, stipule que les produits agricoles sont exemptés des droits de douanes et taxes à l'exportation. Mais cette même loi recommande aux exportateurs des produits agricoles le paiement d'un certain pourcentage de la valeur FOB (Free On Board) en contrepartie des prestations aux différents services de l'Etat qui interviennent dans le circuit officiel d'exportation.⁹

La valeur F.O.B. est obtenue en multipliant la quantité à exporter par le prix unitaire de la mercuriale, prix déterminé par la Commission Nationale de Mercuriale (Ministères de l'Economie et du Commerce Extérieur, Fédération des Entreprises du Congo, Office National des Produits Agricoles du Congo et Office Congolais de Contrôle), qui siège une fois par semaine et prend pour référence les prix cotés en Bourses de New York et de Londres.

Pour être proche de la réalité, au cours de la réunion, cette commission procède par la moyenne des prix cotés de cinq derniers jours dans ces deux bourses à laquelle, elle soustrait les coûts de transport et d'assurance pour trouver le prix F.O.B. à la tonne exportée. Ce prix à la tonne

⁹ Journal Officiel de la RDC, Loi n°11/22 du 24 Décembre, 2011, art. 73.

est converti au prix par kilo et varie en fonction de la qualité du produit. C'est cette valeur qui est reprise sur le contrat conclu entre l'importateur et l'exportateur.

Les frais de prestation sont perçus par l'ONAPAC pour les services rendus aux exportateurs du café ou du cacao, de la plantation à l'exportation. Ces services donnent une valeur ajoutée au produit destiné au marché international. Ils sont calculés sur le tonnage destiné à l'exportation et payé à l'ONAPAC après l'opération de la mise en conteneur de la marchandise, c'est-à-dire avant que la cargaison quitte l'entrepôt pour le point de sortie à la frontière.

Les taux fixés par la loi sus-évoquée pendant la période sous analyse sont de 4,5% pour le café et 3% pour le cacao. Les autres services intervenant à la frontière, à savoir : Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), Office Congolais de Contrôle (OCC), Office de Gestion de Frets Maritimes (OGEFREM), Service de Quarantaine Animale et Végétale (SQAV), se partagent 0,25% de la valeur F.O.B. Toutefois, à ces taux officiels il faut ajouter la taxe pour le certificat phytosanitaire (Ministère provinciale de l'Agriculture), les taxes illégales au niveau des provinces, les tracasseries financières et administratives de tout genre qui pèsent énormément sur la valeur F.O.B. estimée des exportateurs.

Si nous nous en tenons seulement aux taux officiels, on aura un total pour le café de 4,75%, pour le cacao 3,25% et nous pouvons estimer le manque à gagner pour l'ONAPAC et autres différents services de l'Etat ainsi que pour l'Etat lui-même.

V. 1. Manque à gagner pour ONAPAC et autres services de l'Etat

Le total à percevoir pour prestation par cette catégorie est 3,25% sur le cacao. La valeur estimée des exportations frauduleuses de cacao est, en moyenne annuelle à 5,623 millions de dollars USD et le total pour la période analysée à 56,527 millions de dollars USD (voir tableau n°3). Le manque à gagner est alors en moyenne annuelle à : $0,0325 \times 5,623 = 182.747,5$ milles dollars USD et pour l'ensemble de la période à : $0,0325 \times 56,527 = 1.837.127,5$ \$.

Le total à percevoir pour prestation sur le café est de 4,75%. La valeur estimée des exportations frauduleuses de café est en moyenne annuelle à 13,836 millions de dollars USD et le total pour la période sous étude à 138,358 millions de dollars USD. Le manque à gagner moyen annuel est donc à : $0,0475 \times 13,836 = 657.210$ milles dollars USD et pour l'ensemble de la période à : $0,0475 \times 138,358 = 6,572$ millions de dollars USD.

En combinant les deux produits, le manque à gagner moyen annuel est de $182.747,5 + 657.210 = 839.957,5$ milles dollars USD et le total pour la période sous analyse est de : $1.837.127,5 + 6.572.005 = 8,409$ millions de dollars USD.

V. 2. Manque à gagner pour l'Etat

La République Démocratique du Congo actuel est un Etat en perpétuelle recherche des devises pour assurer l'équilibre de sa balance commerciale et les réserves nécessaires à l'importation des biens d'équipement. Laisser échapper ces devises par des voies clandestines est inacceptable.

Il est de toute évidence que les produits agricoles en général, le cacao et le café en particulier exportés frauduleusement, le produit de vente ne rentre par les voies légales, notamment par les banques.

Ces millions de dollars USD échappent au contrôle de l'autorité monétaire et mettent en mal la monnaie nationale. En moyenne annuel 5,623 et 13,836 millions de dollars USD respectivement pour le cacao et le café soit au total 19,459 millions de dollars USD par année et pour l'ensemble de la période analysée 56,527 et 138,358 millions de dollars USD respectivement pour le cacao et le café soit un total de 194,885 millions de dollars USD.

VI. PISTES DE SOLUTION

A la lumière de ce qui précède, pour que la RDC puisse sortir de cette situation et mettre fin à la fraude, quelques pistes de solution méritent d'être proposées :

- Que les décisions prises dans le cadre des stratégies commerciales pour lutter contre ces genres de délits soient inscrites parmi les priorités du gouvernement ;
- Que l'Etat dote l'ONAPAC des moyens financiers et logistiques efficaces pour lui permettre d'accomplir les missions lui consignées par la loi, notamment, la réglementation à la commercialisation des produits agricoles ;
- Que l'Etat intensifie des activités de vulgarisation et d'encadrement des exportateurs ;
- Que le gouvernement allège la fiscalité (frais de prestation) élevée pratiquée par la RDC par rapport aux pays voisins et qu'il mette fin aux tracasseries administratives et multitude de taxes non réglementées ;
- Qu'il ait l'allégement des conditions d'exportation qui, parfois constitue un goulot d'étranglement pour les exportateurs et les poussent vers la fraude ;
- Que l'Etat améliore le climat d'affaires favorable, rassurant les banques et les exportateurs des produits agricoles ;
- Que l'autorité crée une nouvelle classe d'exportateurs avisés par rapport à l'ancienne qui est entrée dans le secteur par la Zaïrianisation sans aucune vision ;
- Que l'Etat renforce le dispositif de contrôle aux frontières avec les moyens logistiques conséquents et un personnel bien motivé ;
- Que l'Etat inflige à chaque fois des sanctions exemplaires aux exportateurs fraudeurs et leurs complices se trouvant dans l'administration publique ;
- Que le gouvernement établisse le partenariat avec l'industrie de cacao, café et autre produits agricoles ; etc.

Il est à noter que ces pistes de solution ne peuvent porter des résultats escomptés que grâce à une volonté politique affichée par le gouvernement. Dans le cas contraire, la fraude entretenue grâce à la corruption qui gangrène la nation congolaise dans ensemble continuera à faire les dégâts.

VII. PERSPECTIVES D'AVENIR

Après l'analyse des données statistiques de cacao et café en particulier, il s'avère que la situation est préoccupante. La production tout comme les exportations ne connaissent pas une augmentation spectaculaire mais restent tout de même stationnaires avec des légères hausses dans certains intervalles. Ce qui laisse croire qu'avec un minimum de volonté elles peuvent exploser à la hausse.

La situation semble favorable à une reprise soutenue de la croissance agricole, tant sur le marché national que les marchés régionaux et internationaux. Des circuits commerciaux transfrontaliers, largement informels, sont déjà actifs et permettront aux producteurs nationaux des produits vivriers de tirer parti de la croissance relativement soutenue des pays de la sous-région.

La RDC est membre de la SADC et du COMESA, et les opportunités du marché régional ne peuvent que se développer avec l'application des accords régionaux et l'amélioration de l'intégration régionale.

Sur le plan international, les prix actuels et projetés à moyen terme des produits d'exportation principaux de la RDC (Arabica, Robusta, Thé, Cacao, Latex, Huile de palme, Hévée, ...), sont très favorables et la RDC, entant un producteur tout à fait marginal, n'aura pas de problème à y écouler une production plusieurs fois supérieure à ses niveaux actuels.

Quand on sait qu'une bonne partie des exportations de café du Rwanda est originaire de Kivu, transitant par le corridor Nord (Goma-Kigali-Nairobi-Mombasa), il suffit que la RDC mette en exécution les différentes mesures d'encadrement des exportateurs nationaux et de lutte contre la fraude pour qu'elle puisse conséquemment tirer profit non seulement des

dividendes qui lui échappent par fraude mais également de toutes ces opportunités envisagées.

Pour l'heure, notre intime conviction ne nous donne pas beaucoup d'espoirs sur l'engagement ferme de l'Etat à combattre cette fraude à court et moyen terme car les autorités donnent l'impression de méconnaître et d'être même complices de ce fléau dans la mesure où ce genre de dénonciation ne date pas d'aujourd'hui. Les perspectives de voir cette fraude arrêtée dans un avenir proche sont obscures car nous sommes dans un contexte du chien aboie, aboie, la caravane passe.

CONCLUSION

Après avoir analysé les statistiques sur la fraude dans le secteur d'exportation des produits agricoles, nous voulons à présent mener notre réflexion sur les réalités commerciales et conséquences découlant de cette pratique.

La fraude est considérée comme un acte malhonnête fait dans l'intention de tromper en contrevenant à la loi ou aux règlements. Elle peut être quantitative, qualitative, documentaire ou tarifaire. Toute sortie de lots des marchandises (cacao, café,...) qui traversent la frontière sans être déclarés, est classifiée et qualifiée frauduleuse. A travers l'analyse faite, nous avons démontré que ce type de fraude a élu domicile en RDC depuis plusieurs années et semble même être érigé en système privilégié d'évacuation des produits vers l'extérieur.

Les constats faits sont amers dans la mesure où un grand nombre d'agences étatiques interviennent dans ce secteur. Mais ces dernières au lieu de faciliter l'explosion du commerce extérieur congolais dans tous leurs actes, donnent l'impression d'en être élément de blocage.

Boshab E. a démontré qu'à plusieurs égards les politiques économiques du pays sont erratiques, incohérentes et surtout en déphasage avec l'objectif de faire effectivement de la RDC, un pays émergent.¹⁰ Ces

¹⁰ BOSHAB E., *Entre la révision de la constitution et l'inanition de la nation*, éd. Larcier, Bruxelles, 2013, p. 126.

politiques ne manifestent pas des corrélations judicieuses entre les performances macro-économiques, le niveau de la croissance économique et l'amélioration du vécu quotidien des populations congolaises.

La politique commerciale vis-à-vis de l'extérieur est fragilisée par des faibles infrastructures, des douanes dysfonctionnelles, d'institutions de politique commerciale déficientes, et découragements à l'exportation dus à des pics tarifaires, des tracasseries financières et administratives, bref un indice élevé d'une politique commerciale restrictive.

Il est naturellement vrai que si le gouvernement veut mettre fin à la fraude qui fait perdre beaucoup d'argent aux institutions établies (moyenne annuel 5,623 et 13,836 millions de dollars USD respectivement pour le cacao et le café soit au total 19,459 millions de dollars USD et bien plus si nous analysons l'ensemble des produits agricoles exportés), il se doit de combattre efficacement les causes à l'origine notamment, l'insécurité provoquée par les guerres à répétition à l'Est du pays dans les zones de production et d'exportation, l'absence des acheteurs nationaux sur les marchés, le préfinancements des planteurs par des étrangers avec l'intention de la fraude, les prix non rémunérateurs offerts aux planteurs.

Etant membres et signataire des accords des plusieurs groupements commerciaux sur le plan régional et international, la RDC doit se doter d'une politique commerciale intégrée et d'instruments efficaces si elle veut tirer conséquemment dividende des échanges avec différents partenaires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOSHAB E., *Entre la révision de la constitution et l'inanition de la nation*, éd. Larcier, Bruxelles, 2013.
- CCI, *Café, guide de l'exportateur*, Genève, 2002.
- CCI, *La Politique commerciale nationale au service des exportations*, Genève, 2011.
- Journal Officiel de la RDC, Loi n°11/22 du 24 Décembre, 2011.

- KAUKAB R., *Inclusiveness of trade Policy-making : Challenges and possibles responses for better stakeholder participation*, Commonwealth trade hot Topic, 2010.
- Ministère de Plan, Rapport de revue des secteurs clés de l'économie, Kinshasa, 2009.
- Ministère du Commerce, Petite et Moyenne Entreprise, *Programme cadre intégré renforcé : Etude diagnostique sur l'intégration du commerce*, Kinshasa, 2010.
- OKENDE S.C., *Leadership et jeu politique en RD Congo : l'audace d'une révolution substantielle*, Edilivre, Paris, 2015.
- OMC, Communiqué de Presse, New York, 2007.
- DOMINIQUE R., *Les gagnants et les perdants de la mondialisation*, Economica, Paris, 2007.
- TSHIYOLE N.D., « Séminaire sur le commerce international, Cours inédit, L2, Commerce international, UPN, Kinshasa, 2017.